

Le traouc de l'aoucou

JUIN 2018

N° 42

Editorial du maire

Mes chères concitoyennes,

Mes chers concitoyens,

Une fois n'est pas coutume, je vais, dans cet éditorial, quitter le domaine des valeurs et des principes, pour aborder les questions plus pragmatiques qui concernent les équipements de la commune et leurs projets d'évolution, ceux-ci étant dépendants de trois facteurs importants.

Le premier est financier car toute politique d'investissement suppose des moyens adéquats. Si la situation s'est assainie, la fin de ce mandat restera marquée par une saine prudence. Les évolutions positives de notre endettement commenceront en 2021 ; cependant la renégociation de certains de nos emprunts permettent déjà d'envisager des projets importants. Il est évident que la vente de lots sur Menjou nous apporterait des revenus notables. Le conseil municipal examinera d'ailleurs cette question prochainement.

Le fait que la commune ait été retenue dans le projet « bourg centre » porté par la région Occitanie, avec les communes de Lézat, Le Fossat et Le Mas d'Azil, est un deuxième élément. La communauté de communes Arize Lèze sera maître d'ouvrage de ce projet qui aura pour objet de définir un projet urbain qui reprendra les études faites sur la gestion de l'eau, l'embellissement et la traversée du village, mais aussi l'habitat et les équipements communaux. La réalisation de ce projet urbain sera soutenue par l'Etat et la Région en terme d'investissement.

Le transfert de compétences vers la communauté de communes par la loi NOTRe induit des changements importants.

- La compétence voirie, routes et ouvrages d'art ; ainsi la réfection du pont du ruisseau de Montrun est inscrite au budget de la communauté, la commune sera sollicitée par un fonds de concours pour le financement à hauteur de 50 % probablement.
- La compétence assainissement. Nous avons récemment été informés par la Préfecture que cette compétence



intégrait la gestion des eaux pluviales. Cette situation n'étant pas encore stabilisée au plan national (recours du Sénat), le projet de réfection du réseau pluvial décidé en conseil municipal, est pour l'instant en attente. Ce dossier sera repris dans le cadre de l'étude « Bourg centre ». Il convient de préciser que la commune devra dans tous les cas assurer sa part de financement.

- La compétence économique. La communauté a décidé, dans le cadre de ses compétences, de classer la zone

artisanale des Plagnes en Zone d'Activités Economiques. Dans un premier temps, il s'agit d'un transfert de gestion de cette zone, ce qui aura pour effet, je l'espère fortement, de la développer. La propriété foncière reste, pour l'heure, communale (un transfert de propriété sera peut-être envisagé) et un projet de vente de terrain est en voie de concrétisation.

En plus des deux grands projets évoqués, qui supposent la mobilisation de 4 à 500.000 euros en 2018/2019, verront s'effectuer prochainement des travaux prévus dans le projet d'embellissement du village (réfection du Traouc de l'Aoucou, amélioration de la rue du Bastion, travaux d'accessibilité des lieux publics, amélioration du stationnement par un marquage au sol, mise en conformité de l'électricité de l'église). Et, si le projet est approuvé par le conseil municipal et les subventions obtenues, l'aménagement d'un cabinet de kinésithérapeute en lieu et place des bureaux des notaires et un aménagement extérieur

concernant cette zone de services et un cheminement piétonnier rejoignant la pharmacie, devraient être réalisés.

Nous savons, bien sûr, que beaucoup de choses restent à faire, notamment sur les circulations et les trottoirs. L'équipe technique qui se dépense en priorité pour maintenir le village en état de propreté, effectue beaucoup de travaux en régie, mais ne peut à elle seule subvenir aux besoins de remise en état de la commune, qui nécessitera du temps et de la persévérance.

Je vous souhaite un été enfin ensoleillé.

Jean-François Vié, Maire

SOMMAIRE

Page 1

Editorial du Maire

Pages 2 à 6

*Informations
Municipales*

Pages 7 à 13

*Informations
pratiques*

Pages 14 à 19

*Pages des
Associations*

Page 20

*Coordonnées
des associations*

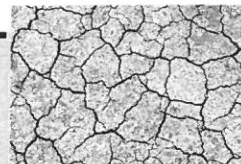
Page 21

*Coordonnées
Économiques*

Page 22

*Contacts et
Infos utiles*

Maisons fissurées



Suite à la déclaration de sinistre effectuée par de nombreux administrés qui ont constaté l'apparition de récentes fissures sur leur habitation, une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été engagée.

A ce jour, le dossier des

sinistres déclarés, envoyé fin janvier, est toujours dans les services de la préfecture de l'Ariège, en attente d'envoi au ministère compétent.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite qui sera donnée à cette demande.

Démarches administratives

RAPPEL

Depuis avril 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports peuvent être faites seulement dans certaines mairies ; le Mas d'Azil pour notre secteur.

Cependant, au vu de l'importante réduction des guichets, les délais sont plus longs et il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Il est toutefois possible, pour gagner du temps, de faire sa pré-demande en ligne sur :

www.demarches.interieur.gouv.fr

Par ailleurs, depuis le 6 novembre 2017, date de la fermeture des guichets, la plupart des démarches administratives qui s'effectuaient dans les préfectures et sous-préfectures, et dont la mairie se faisait le relais, sont obligatoirement effectuées sur internet par le biais de téléprocédures : permis de conduire, carte grise, accueil des étrangers.

Pour les personnes non équipées, non connectées ou peu habituées à l'usage d'un ordi-

nateur, le ministère de l'Intérieur met à leur disposition des points d'accueil numériques et des médiateurs à la préfecture pour les guider dans la réalisation de leurs démarches (à Foix du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h)

Les usagers peuvent également se tourner vers la Maison de Service au Public disponible à la Poste de Daumazan pour utiliser le matériel mis à sa disposition.

Il est également possible de faire établir ses cartes grises par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile habilité (service payant, 30 € environ) : centres autos, garagistes, vendeurs de voitures...

Au vu de la faible fréquentation du secrétariat de mairie le samedi matin, suite à la décharge des services mentionnés ci-contre, l'expérimentation d'une ouverture mensuelle a clairement démontré la désaffectation de ce service et, par conséquent, son inutilité.

Désormais, le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert le samedi matin.

Tout sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

La Communauté de Communes, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'Etat, le Conseil Départemental de l'Ariège et le Conseil Régional (PROCIVIS), s'engage pour au moins 3 années, dans un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) consacré à l'amélioration de l'habitat.

Ce programme concerne tous les propriétaires de logement de notre territoire (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, propriétaires d'immeubles vacants).

Les thématiques prioritaires d'intervention pour lesquelles des financements conséquents sont mobilisés concernent la résorption de l'habitat vétuste/insalubre/indécent, l'amélioration thermique et l'adaptation au vieillissement des logements occupés ainsi que la réhabilitation de logements vacants situés sur les centres bourgs.

Après appel d'offres, l'animation et le suivi du programme ont été confiés au cabinet ALTAIR qui assurera l'accueil et le conseil des propriétaires dans le cadre de permanences qui se tiendront deux fois par mois en mairie du Mas-d'Azil et en mairie du Fossat.

**Votre Communauté de Communes
s'engage dans un Programme
d'amélioration de l'habitat**



**Vous êtes propriétaire
vous occupez votre logement ou vous êtes bailleur**

**Vous pouvez obtenir des aides financières et des
conseils personnalisés pour effectuer des travaux !**



**N'hésitez pas à venir vous renseigner dans le
cadre de permanences :**

- ♦ 1^{er} jeudi du mois, en mairie du Fossat, de 9h30 à 11h30
- ♦ 3^{ème} mercredi du mois, en mairie du Mas-d'Azil, de 9h30 à 11h30

**Permanences
d'accueil du public
sans rendez-vous !**

Une équipe de professionnels spécialisés mise à votre disposition par la Communauté de Communes :



Altair
20 promenade du Pradeau
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 07 40
altairscop@wanadoo.fr - www.altair-consultants.fr

Partenaires financiers de l'opération :



Le personnel technique et les travaux

Ce printemps pluvieux rend la tâche difficile pour le service technique.

En effet, il n'en finissent plus de tondre et d'arracher de l'herbe dans le village, le cimetière, le stade, les lotissements, les douze km de routes, les bords de rivière...

Pour préparer l'été, les fleurs ont été plantées dans tout le village afin de le rendre plus agréable pour les habitants mais aussi pour les visiteurs.

De nouveaux bancs ont été implantés à différents endroits tandis que les anciens devant le restaurant et derrière l'église ont été rénovés, ceux de la Guinguette le seront prochainement.

Toute une série de travaux ont été effectués à l'école, des morceaux de trottoir ont été rénovés, les passages pour piétons ont été repeints dans le centre du village pour faciliter l'accès aux commerces.

A trois reprises, les employés ont bouché avec du bitume les nids de poules, notamment sur le chemin de Loumet, le chemin de Montbrun, bien que la voirie soit passée sous compétence communautaire.

Certains travaux s'imposent et, en commission voirie de la communauté de communes, certains tronçons ont été signalés pour que le revêtement soit fait dans les meilleurs délais.

Je crois que nous pouvons être fiers de nos employés municipaux, que ce soit au niveau du service technique, de l'entretien des salles, de la cantine, de l'éco-

le. Nous avons la chance d'avoir un personnel compétent et dévoué.

N'oublions pas le service administratif, de qualité, au service et à l'écoute de la population.

Sans les municipaux, la vie à Daumazan serait impossible. Faisons preuve d'un peu de respect et soyons reconnaissants.

Lorsque nous promenons nos chiens, des sacs à crottes sont prévus à cet effet. Si nous passons à cheval dans le village, ramassons le crottin comme le faisait si bien l'éleveur et dresséur de chevaux de la ferme de Cazalères. Apprenons à ne pas jeter les papiers et les bouteilles vides sur la voie publique ; des conteneurs sont prévus à cet effet. Si une herbe pousse devant votre porte, arrachez-la, cela fait faire un peu d'exercice, c'est bon pour la santé. Réfléchissons ensemble à toutes ces propositions, cela nous rendrait, sans trop d'efforts, la vie beaucoup plus agréable.

La municipalité a mis en place depuis quelques mois une boîte à livres pour le plaisir de nombreux daumazanais. Il ne doit pas devenir un dépôt de détritus de toute sorte, ce qui entraînerait des sanctions regrettables.

Pour le bien de chacun d'entre nous, faisons preuve d'un peu de civisme, cela facilitera également la tâche des municipaux. Ils le méritent. De plus, avec ce temps récupéré, ils peuvent le consacrer à nous rendre la vie encore plus agréable.

En ce qui concerne les grands travaux :

- à l'église, il faut combattre la mûre qui a infesté les boiseries, des travaux électriques vont être également entrepris,

- au niveau goudronnage, la rue du Bastion doit être refaite, la rue du Traouc de l'Aoucou va être refaite avec un caniveau central qui permettra l'assainissement des habitations,

- le passage piéton pour aller à la clinique vétérinaire va être aménagé.

L'entreprise Naudin va réaliser tous ces travaux courant juin.

Enfin, les travaux les plus importants seront réalisés par la communauté de communes : le pont du ruisseau de Montbrun.

L'acheminement pour se rendre du centre du village à la pharmacie, est également dans les tuyaux.

Espérons que l'été et le beau temps permettent d'effectuer tous ces projets dans d'excellentes conditions.

En ce qui me concerne, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Daumazan et une excellente période estivale.

Rémi Bergé

Dernières délibérations du conseil municipal

19 janvier

- Mise à disposition de locaux pour l'école Chantarize (décision du 11/12/17)
- Mise en place du RIFSEEP,
- Autorisation de recours au service civique,
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,
- 1ère phase mise aux normes électriques de l'église,
- Réfection du réseau principal des eaux pluviales,
- Borne de recharge pour véhicules électriques, correc-



- tif,
- Modification des statuts du SDE 09,
- Location de l'appartement de la mairie,

13 avril

- Vote des comptes administratifs 2017 de la commune et du lotissement,
- Approbation des comptes de gestion 2017 de la commune et du lotisse-

- ment,
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018,
- Attribution de subventions aux associations,
- Don de l'association « les amis de l'église St-Sernin »,
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes Arize-Lèze,
- Participation au programme éclairage clinique vétérinaire et terrain pétanque SDE09,
- Admission en non valeur,
- Vote du budget primitif de la commune et du lotissement,
- Evolution de poste,
- Vente d'un terrain à la zone d'activités,
- Mandat de location du local à agence immobilière.



Carnet noir

- Renée BEAUCHAMP veuve PEBRE, le 5 décembre à Saint-Jean-de-Verges, à 89 ans,
- Simone HUC veuve RESPAUD, le 10 décembre, à 91 ans,
- Jean LASCOURS, le 30 décembre, à 95 ans,
- Patricia PUJOL épouse

- LAPOUGE, le 10 janvier, à Muret, à 61 ans,
- Léopold GARRIGUES, le 26 février, à 77 ans,
- Emile RÉVOCAT, le 25 mars, à 89 ans,
- Charles SALLES, le 4 avril, à 92 ans,
- Denise MASSAT veuve BOURIANNE, le 17

avril, à 97 ans,

- Aimé MILHORAT, le 12 mai, à 89 ans,
- Marcelle RASPAUD veuve LACANAL, le 16 mai, à 93 ans,



Inscriptions et bus scolaires

Nous rappelons que toute nouvelle inscription à l'école doit se faire à la mairie de Daumazan pour les élèves devant fréquenter les classes de maternelle jusqu'au CE2. Pour les classes de CM1 et CM2, les inscriptions se font à la mairie de Campagne.

Par ailleurs, les cartes de transport scolaire ne sont plus délivrées par le conseil départemental mais sont désormais à demander à la région :

www.laregion.fr/transport-scolaire

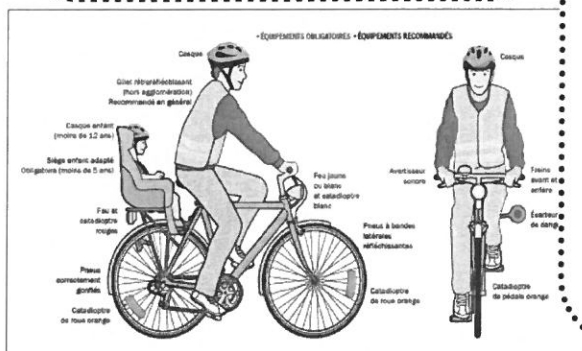
Pose de buse

Poser une buse dans un fossé pour accéder à sa propriété nécessite une autorisation de voirie à retirer en mairie.

L'entretien des accès, revêtements, têtes de pont et buses sont à la charge des riverains propriétaires de ces ouvrages.

En cas de défaut d'entretien, leur responsabilité peut être engagée si les eaux débordent ou s'écoulent sur la voie publique.

Thierry Sirgant



Carnet blanc

- Régis GOUDY et Marie TROUSQUIN, le 12 janvier,
- Raoul HUIJS et Magalie PÉRON le 12 janvier



Carnet rose

- Maël, Gilbert, Pierre GUICHOU LAFAGE, le 24 juin 2017, au foyer de Richard LAFAGE et Sandrine GUICHOU.



Nous rappelons que les naissances sont publiées

à la demande expresse des parents.

Circulation à vélo

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

L'équipement

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements **obligatoires** :

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017.

Culture et graines à la bibliothèque

Parce qu'il faut cultiver son esprit mais aussi son jardin, la bibliothèque de Daumazan-sur-Arize propose à partir de cette année un service de grainothèque.

De petits sachets ont été confectionnés pour y déposer vos graines et les identifier (variété, lieu, date de récolte, conseils pratiques). Il est conseillé de bien faire sécher les graines avant de les ensacher. Pour plus d'informations sur le fonctionnement d'une grainothèque, vous pouvez vous reporter à ce site :

<http://grainesdetroc.fr/got.php>

Nous souhaitons rappeler aux usagers qu'il est important de respecter les règles de fonctionnement du service de lecture publique de la Communauté de Communes Arize Lèze : certaines pratiques ont été mises en place afin d'offrir un service équitable pour tous mais aussi pour permettre à notre équipe - réduite - de bibliothécaires de faciliter la gestion

Attention, les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Daumazan-sur-Arize changent à partir du 1er juillet 2018 et ce, pour toute l'année :

**mercredi 14h – 17h30,
vendredi 9h30 – 12h30
samedi 9h30 – 12h30**



des temps d'accueil du public.

Aussi, la présentation de la carte de lecteur et l'inscription, à la banque d'accueil, avant toute installation à un poste informatique pour la consultation d'internet sont obligatoires. Nous rappelons que notre service de lecture publique est entièrement gratuit.

Enfin, pensez à suivre l'actualité du réseau des Bibliothèques Arize-Lèze sur notre site : renouvellement des collections, nouveautés, animations, thématiques :

<http://bibliotheques.arize.fr>
et n'hésitez à proposer vos suggestions d'acquisition sur le cahier à votre disposition dans la bibliothèque.



Opération tranquillité vacances

La gendarmerie communique quelques conseils pour éviter d'être cambriolé durant les vacances :

- soyez discret sur les réseaux sociaux ; ne dites pas quand vous partez en vacances,
- ne laissez pas vos objets de valeur en vue, dissimulez-les,
- veillez à bien fermer les portes et les fenêtres de votre maison,
- évitez les signes qui montrent que vous êtes absent, faites relever votre courrier par des gens de confiance,

- signalez toute présence suspecte autour des habitations,

- signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ».

Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Attention ! En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie.

En cas d'urgence, composez le 17.



Réduire les déchets : vers la redevance incitative

La réglementation en vigueur nous contraint de réduire nos déchets enfouis sur le site de Berbiac, de 30 % d'ici début 2020.

En 2017, le tonnage total de ces déchets a diminué de 2,6 % mais nous sommes encore très loin d'atteindre l'objectif !

Force est de constater que la communication, la sensibilisation et la médiation n'ont pas joué leurs rôles de leviers.

Il est nécessaire que le rapport de chacun face aux déchets évolue et un changement de comportement est essentiel.

Le Smectom du Plantaurel répond à un appel à projet de l'ADEME pour la mise en œuvre sur son territoire de la redevance incitative. Celle-ci mettrait un terme à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti et non sur la production réelle de déchets. Elle permettra également de réduire les déchets grâce à une meilleure gestion des ménages, des entreprises et des collectivités.

La redevance incitative, kesako ?



Un abonnement

qui vous permettra d'accéder aux services du Smectom (accès aux déchèteries, traitement des déchets, tri des emballages, sacs jaunes...)



Un forfait

en fonction du volume de votre bac.

Douze collectes annuelles devraient être comprises dans ce forfait. Des aménagements de forfait sont à l'étude pour certains types de cas.



Une part variable

Si vous avez besoin de sortir votre bac plusieurs fois par mois, les levées supplémentaires vous seront alors facturées.

Mal
2018

Candidature du Smectom du Plantaurel à l'appel à projet ADEME pour l'obtention de financements.

2018
à
2022

Développement du projet en fonction des spécificités du territoire.

Mise en place des outils de réduction (bacs individuels, compostage collectif...)

2021

Année de facturation à blanc pour apprendre à maîtriser la nouvelle facture et ajuster les gestes de tri et d'évitement des déchets à la maison et au travail.

2022

Redevance incitative



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à l'Air Libre !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art. 171-13 à 171-15 du CRP)

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 40 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2014)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

13 000 km parcourus par un véhicule diesel récent ;

11 000 km parcourus un véhicule essence récent ;

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars-occitanie.fr

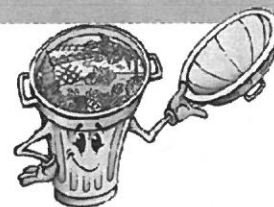


ADEME Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Gestion des déchets



Déchets verts

Les déchets végétaux des jardins sont collectés tous les mardis à partir de 12 h devant le domicile, à raison de 2 fagots ou 2 contenants (cageots ou cartons uniquement) maximum de moins de 8 kg, par foyer et par tournée. Les branchages ne doivent pas dépasser 1 mètre de long.

Déchetterie

La déchetterie est ouverte aux Bordes sur Arize du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Vous y déposez : ferraille, cartons, verre, papier, encombrants, déchets de bois, déchets toxiques, huile de vidange, pneus, déchets de soins à risque infectieux et ancien électroménager aux fins de recyclage.

Mardi matin
Sacs jaunes
et cartons

Vendredi
Déchets
ménagers

Mardi
Déchets verts et
Déchets ménagers



Tout dépôt de déchets hors des contenants est, à ce titre, répréhensible.

Le dépôt sauvage des déchets est interdit et passible d'une contravention de 5ème classe (1500 €) et la confiscation du véhicule (article R 635-8 du code pénal).



Cartouches

d'imprimantes

Une opération de récupération est organisée sur la commune en partenariat avec la société L.V.F. et l'association Enfance et Partage pour récupérer les cartouches d'imprimantes et les téléphones portables. Le collecteur se trouve dans le hall de la mairie. Un récupérateur à piles y est également à votre disposition.

Espaces de propreté

Ils ont été installés par la communauté de communes. Sur le village, ils sont au nombre de quatre : à la salle polyvalente, au quai de la pétanque, rue du Bastion et derrière la Poste. Des containers récupérant les papiers et le verre ont été mis en place.

Tri sélectif

Des sacs jaunes permettent de récupérer les bouteilles et films en plastique, les briques alimentai-

res, les cartons et enfin les boîtes métalliques. Le ramassage s'effectue le mardi matin. Ne sortez vos sacs que le lundi soir.

Des conteneurs de sacs jaunes ont été installés sur les aires de propreté.

Suite à une consommation excessive de sacs jaunes, il ne sera donné qu'un rouleau par foyer à la fois. Rappelons que les sacs jaunes ne doivent en aucun cas servir aux ordures ménagères, déchets verts ou vêtements.

Ordures ménagères

Le ramassage est effectué le mardi et le vendredi matin.

Bouchons plastiques

Le club du 3^{ème} Age participe à la collecte des bouchons de plastique pour qu'ils soient recyclés au profit des handicapés. Sont récupérés les bouchons de bouteilles de lait, eau, jus de fruits... (jusqu'à 12 cm de diam). Apportez-les à Jeanine Parra.

Pour tout renseignement,
appelez le SPECTOM au
05.61.68.02.02



A vos 16 ans, pensez à vous rendre à la mairie pour procéder à votre recensement, muni de votre pièce d'identité.

Une attestation vous sera ensuite remise, indispensable pour l'inscription au permis de conduire et pour les épreuves d'examens. Vous serez ensuite convoqués pour la journée d'appel à la défense à la caserne de Pamiers.

Permanences sociales

Les rencontres avec les assistantes sociales du Conseil Départemental sur les vallées de l'Arize et de la Lèze ont lieu **uniquement sur rendez-vous** de 9 h 30 à 11 h 30, en appelant au centre local ADS du Fossat : 05.61.69.04.10

Les permanences ont lieu :

- au Mas d'Azil le 2ème mercredi matin et le 4ème mardi après-midi,

- au Fossat les 1er et 3ème mardi matin,
- à Lézat le 1er lundi matin et 4ème vendredi matin.

Les consultations médicales gratuites du nourrisson du service de protection maternelle et infantile, gratuites, se prévoient également sur rendez-vous, au même numéro et se tiennent le 1er mercredi du mois, au Fossat le matin, au Mas d'Azil l'après-midi.



Le Centre Local d'Information et de Coordination développe en collaboration avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de l'Ariège (CODEPGV) une nouvelle activité : la marche urbaine.

C'est une activité gratuite qui s'adresse aux seniors désireux de sortir de chez eux et de pratiquer une activité accessible à tous, y compris ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer. Cette activité s'adapte à tous les niveaux, elle s'apparente à une promenade dans la ville, au rythme et selon les envies et les possibilités de chacun.

C'est une occasion de rencontrer d'autres personnes dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Cette activité est déjà en place à Lézat où elle a lieu le vendredi de 15h à 16h depuis le mois de mars 2018.

Si vous êtes intéressés, contactez le CLIC Arize-Lèze, toutes les modalités vous seront alors expliquées.

Le CLIC continue à assurer, du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H, ses missions d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination dans le cadre du maintien à domicile des plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap pour les habitants des vallées de l'Arize et de la Lèze.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Il est conseillé de prendre RDV

Tél/fax : 05 61 68 01 66

clic.arizeleze@wanadoo.fr

Mise à disposition de personnel pour vos travaux

Pour tous vos travaux de ménage, repassage, jardinage, bricolage, manutention, restauration, hôtellerie, soutien scolaire, etc.

L'association ARCSI (membre du groupe économique et solidaire IRISSE) met à votre disposition du personnel compétent et de confiance pour un travail soigné et de qualité.

Vous réglez simplement la facture sur la base du tarif horaire fixé. Possibilité d'une réduction fiscale de 50 % ou d'un crédit d'impôt.

www.irisse.fr

5 avenue d'Aulot

09200 Saint-Girons

Tél. : 05.61.96.88.80

Fax : 05.61.96.88.81

Mel : arcsi@wanadoo.fr



Le e-constat

Plus besoin de formulaires papier en cas d'accident matériel.

Le constat peut être rempli via une application gratuite, que vous téléchargez sur votre Smartphone, appelée « e-constat auto ».

Pour utiliser cette appli, il y a 4 conditions : lors de l'accrochage sur le **Territoire**, Il ne doit pas y avoir plus de 2 véhicules impliqués, immatriculés en France, et aucun blessé. Les conducteurs doivent être d'accord pour utiliser le constat électronique. L'un ne peut imposer à l'autre l'utilisation de l'appli, vous êtes en droit de refuser, dans ce cas, seul un constat papier est possible.

Vous pourrez remplir le

« e-constat auto » simultanément sur vos téléphones respectifs ou sur un seul téléphone pour les deux conducteurs. Après avoir suivi les étapes des écrans à remplir, vous signez le constat avec votre doigt. Vous recevrez alors un SMS de confirmation d'enregistrement, ainsi que la version PDF, à votre adresse mail. En parallèle, votre assureur reçoit le « e-constat auto » par voie électronique pour traitement de votre dossier.

Cette application fonctionne avec tous les assureurs français.

Josiane Liebhold

Timbres fiscaux

Pour le renouvellement (perte ou vol) ou la délivrance de votre :

- carte nationale d'identité
- permis de conduire,
- titre pour étrangers,
- permis bateau
- passeport

achetez votre timbre fiscal électronique en quelques clics et sans avoir à vous déplacer sur <https://www.timbres.impots.gouv.fr> depuis un Smartphone, une tablette ou un ordinateur.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement, selon votre choix, votre timbre électronique par courriel ou par SMS.

L'impression papier du

timbre électronique n'est pas nécessaire puisque lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité, de permis bateau ou d'un titre pour étrangers, il vous suffit de présenter, directement, à partir de votre Smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail. Pour plus d'informations concernant la formalité qui vous intéresse, consultez le site : www.service-public.fr

Josiane Liebhold

Différend avec un service public

Afin de régler à l'amiable un différend avec un service public (refus de permis de construire, d'attribution de l'APA, erreur d'imposition, etc), tentez un recours à l'amiable :

1 - en adressant un courrier recommandé avec AR à l'autorité compétente (vous avez deux mois pour contester la décision administrative),

2 - L'administration, à son tour, a 2 mois pour vous répondre :

- vous obtenez un avis favorable, l'affaire est

terminée,

- vous essuyez un refus motivé, vous avez 2 mois pour demander un recours gracieux auprès de l'autorité supérieure (Direction, Ministre, etc.)

- ou agir en justice.

3 - vous ne recevez pas de réponse dans les deux mois, cela équivaut à un refus, alors vous avez deux mois pour porter l'affaire à un échelon supérieur de réclamation ou engager une procédure juridictionnelle,

4 - saisir un médiateur

spécialisé (fortement recommandé) qui constitue le dernier recours amiable.

Dans tous les cas, faites vous aider par des associations spécialisées qui vous informeront sur vos droits et vous aideront à monter les dossiers : **La Ligue des Droits de l'Homme**, la **Halde** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de tous), la **CADA** www.cada.fr, l'**Association des usagers de l'administration et des services publics**

www.adua.com, l'**Association d'aide aux victimes d'accidents médicaux** www.aviamfrance.org.

Pour obtenir une aide sociale refusée, s'adresser au Président du Conseil Départemental. En cas d'échec, la Commission de l'allocation personnalisée d'autonomie ou la Commission départementale d'aide sociale.

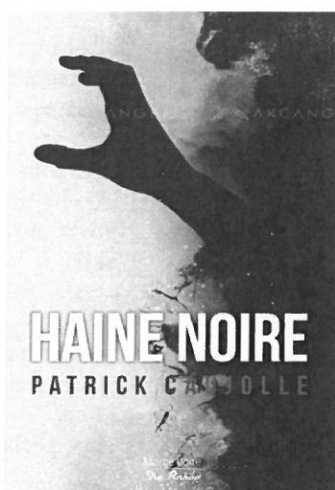
Josiane Liebhold

Roman policier, l'écrivain daumazanaïs

Patrick Caujolle a frappé deux fois...

Polar dont l'histoire, ou plutôt les histoires, vont se dérouler à Paris, Lyon et Toulouse. Un archéologue dont le chantier est pillé, le corps puis la tête d'une octogénaire découvert dans la Seine, deux histoires en parallèle qui vont se rejoindre à la fin via les deux enquêteurs, un jeune lieutenant fraîchement sorti de l'école et une baroudeuse du « 36 » amatrice de billard... Histoires sur fond de satanisme, de terrorisme et de haine.

Editions De Borée



Et, sortie en juin de "Le mort est dans le pré" : agriculteur de Blagnac retrouvé mort dans son champ, sans chaussures, avec des chaussettes blanches immaculées, il a été tué par balle, mais pas d'arme à ses côtés, pas de témoins, pas de mobile apparent... Enquête qui va conduire le capitaine en charge du dossier jusqu'au Pays Basque.

Editions Cairn



Isabelle SAEUR déplace son activité de couturière d'ameublement de Montesquieu-Volvestre à Daumazan sur Arize.

Spécialisée dans la confection sur mesure de décors de fenêtres, de literies, de tables, de coussins d'intérieur et d'extérieur, la réfection de sièges, le dépôt de pressing, les retouches, des cours de couture et l'expo vente d'artisanat d'art, elle est joignable du mardi au

vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et le lundi sur rendez-vous.

Elle est également présente sur le marché du vendredi pour son activité de couturière et de réfection de sièges.

Tél. : 06.16.16.42.60
ofildesoi@sfr.fr
Ofildesoi.centerblog.net



Autour du
MAS-D'AZIL
et du
CARLA BAYLE

Parents, grands parents,
besoin d'idées
pour occuper les enfants
pendant les grandes
vacances ?

Venez retirer gratuitement
ou télécharger le

«**CARNET DE
VACANCES D'ÉTÉ**»
destiné aux enfants.



Disponible du 1^{er} au 30 juin
à l'office de tourisme ou
en téléchargement gratuit sur
www.tourisme-arize-lez-de.com
05 61 69 99 90

Le goujon de l'Arize

L'ouverture de la saison 2018 s'est bien déroulée.

De nombreux pêcheurs des AAPP-MA voisines (Toulouse, Muret et Gers) étaient présents sur notre rivière Arize.

Lors de cette ouverture, on a pu constater que de plus en plus de pêcheurs remettaient à l'eau leurs prises.

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans une bonne ambiance le 21 Avril à Campagne sur Arize ; nos amis pêcheurs étaient présents, parmi lesquels des jeunes.

Cet hiver a eu lieu l'ouverture d'une classe pédagogique à l'école de Sa-

barat, encadrée par un technicien de la fédération.

Une chasse aux cormorans est effectuée régulièrement par M. Hubert Commenge, garde assermenté.

Le parcours de surveillance de notre garde particulier - M. Jacques Sutra - arrive jusqu'à La Bastide de Besplas.

120 KGS de truites "arc-en-ciel" seront déversés dans la première quinzaine de Juin si les eaux le permettent.

Bonne pêche à tous.

Le Président,
Daniel PECCOLO.



L' A.C.C.A.

Le 12 décembre, s'est tenue l'Assemblée Générale. La majorité des chasseurs étaient présents, le quorum était donc atteint.

Le compte-rendu de l'année précédente, lu par le secrétaire a été approuvé à l'unanimité.

Le bilan financier, présenté par le trésorier, a également été approuvé à la majorité, avec une abstention, celle du trésorier lui-même.

Le rapport moral et les prévisions pour l'année à venir, présentés par le président, ont également été approuvés.

Les lâchers de gibier s'effectueront comme les années précédentes.

Sortir les chiens de chasse du jeudi au samedi matin, les jours de lâchers, est formellement interdit et repré-

hensible.

Suite aux informations de la Fédération de Chasse, les propriétaires interdisant la chasse sur leur propriété, ne seront désormais plus indemnisés en cas de dégâts causés par les sangliers ou autres animaux sauvages.

Des concours seront organisés :

- concours national pour setters de moins de trois ans, courant août,

- concours de chasse sur gibier le 28 septembre ; la chasse sera interdite ce jour-là et remplacée par le lundi suivant.

Nous avons ensuite procédé au renouvellement du bureau.

Le président, renouvelable, n'a pas souhaité se représenter, préférant se consacrer à la garderie. Madame Catherine Ferrandes, seule candidate, a été

élue à l'unanimité. Ce vote a été confirmé par le bureau de l'ACCA. Deux nouveaux membres sont, par ailleurs, rentrés au bureau : Benoît Pesquet et Jean-Louis Venzal.

Pour la chasse au chevreuil, des bracelets supplémentaires ont été demandés ainsi qu'un bracelet pour grand cervidé.

L'Assemblée Générale s'est terminée par un repas à la maison de la chasse dans une ambiance festive.

L'ACCA travaille à la préparation de la saison à venir. Tout sera mis au point pour qu'elle se passe dans d'excellentes conditions.

Bon été à tous

Rémi Bergé,



Amicale de l'U.S. Arize



Amis supporters bien le bonjour,

La saison rugbystique est maintenant terminée.

Cette année **notre loto** a eu lieu le 3/02/2018. Les supporters et joueurs ont répondu présents et nous les remercions vivement d'avoir participé en nombre à cette manifestation.

Notre repas traditionnel s'est tenu le 7 avril 2018, après l'Assemblée Générale du Club de l'U.S. Arize.

Cette saison, un plat ré-unionnais « **le rougail** » a été concocté par les membres de la Commission Animation de l'U.S. Arize, merci à ces dames de nous avoir aidés, car depuis que nos deux « cuistots » nous ont quittés, nous nous sentions un peu démunis.

Nous attendons impatiemment la parution du nouveau calendrier sportif pour aller négocier les tarifs auprès d'un nouveau transporteur, puisque notre

fidèle « **Charlie** » a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous comptons toujours sur la venue de nouveaux supporters dans le bus dominical pour aller porter haut et fort les couleurs de l'U.S. Arize !

A la saison prochaine !

En attendant nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Le Bureau



Bonjour à tous,

Notre association poursuit son bonhomme de chemin. Tous les jeudis, tout au long de l'année, une quarantaine de beloteurs se retrouvent pour pratiquer leur jeu favori : **la belote**. Malheureusement, fin avril **Michel DUBOIS** nous quittait. En 2012, il nous avait aidés par ses conseils avisés, à organiser et mettre en place le fonctionnement de nos concours de belote, sa disparition nous attriste et nous renouvelons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Mais, la vie continue ...

Cette année aussi, nous avons assuré le concours de belote organisé par le comité des fêtes de **Montfa**, le 1^{er} juin, et assurerons celui de la fête de **Daumazan**, le 12 juillet à 21 heures à la Salle Léo Ferré,

L'atelier BELOTE

nous comptons bien sûr sur votre présence.

Cette année aussi, nous renouvelons le **Marché d'Art et Fermier**, le 30 juin au jardin de l'Eglise Saint-Sernin et le Boulodrome. Pour sa 3^{ème} édition, nous souhaitons une météo plus clémente, ainsi vous pourrez prendre le repas de midi sur place, les commerçants seront là pour vous régaler et ensuite poursuivre votre journée en visitant les stands des créateurs artisanaux.

Cette année aussi, notre repas annuel est prévu en **septembre**, la date n'est pas encore choisie, mais certainement le dernier jeudi du mois. Vous pouvez venir passer cette soirée conviviale avec nous autour d'un bon repas et ensuite reprendre en chœur les chants pyrénéens.

Cette année aussi, nous prévoyons le voyage d'une journée. Nous aimerions enfin visiter la « **Carrière de Talc de Trimouns** » le 26 juillet, (visite annulée l'an dernier en raison du mauvais temps), nous espérons une journée ensoleillée. Si ce voyage vous inspire, vous pouvez nous rejoindre mais faites vous inscrire sans tarder auprès de membres du bureau.

Voilà l'activité de l'**Atelier Belote** pour les six mois à venir. Nous comptons sur votre présence autour de ces diverses manifestations organisées pour **l'animation du village**, donc pour vous tous.

L'été approche, nous souhaitons un peu moins de pluie et donc un peu plus de soleil. Bonnes vacances à tous et à bientôt.

Le Bureau.

Les amis de l'église Saint-Sernin

*Un bilan élogieux et
« toujours le vent en
poupe »*



Cinq années de dynamisme ont permis de nombreuses restaurations au sein de l'église saint Sernin. La volonté d'avancer, de réaliser pour la sauvegarde de l'édifice patrimonial est toujours là : la réussite de la souscription (14000 euros) pour la réalisation du circuit électrique en témoigne. Les travaux commenceront à l'automne.

Plusieurs projets sont lancés dont l'aération de la chapelle du trésor, le nivellement des dalles du narthex, la restauration de la

fresque de l'abside peinte au XIXème siècle représentant le martyr de saint Sernin et son élévation.

Cinq années pendant lesquelles l'édifice patrimonial a accueilli de nombreux concerts donnés par de belles chorales (Atout Chœur, Nuts Gospel Company), des groupes musicaux aux registres variés (la compagnie de cuivres Aerius, J.B Evrard, violoniste, Nadia Duboq, pianiste, deux brillants concertistes, Constant Desprès, pianiste virtuose et bien d'autres talents).

Cette saison, reprise des concerts avec le joueur de flûte d'Hamelin, puis, Atout Chœur le 5 mai. Le samedi 16 juin, 16 heures concert de Nadia Duboq et J.B Evrard sur le thème des Journées du Patrimoine de Pays : « l'homme et l'animal », suivi d'un parcours fort sympathique sur les traces des fables de Jean de La Fontaine, dans le jardin de l'église. Le 15

juillet jour de la fête locale le jeune virtuose Constant Desprès se produira en l'église au piano à queue à 16 heures. Autre concert, le 19 août à 18 heures, avec le duo Sostenuto (guitare et flûte traversière). Au mois de septembre, mois du patrimoine, le 11 : randonnée « le chemin de Cabanac » avec René Cabanac et Jean Rudilla où Nature et humour feront bon ménage. Ensuite visite dans la vallée de l'Arize, le 13 septembre, avec les acteurs du tourisme ariégeois (visite du chai et du vignoble de Benz). A Daumazan, le 15 septembre, visite de l'église, vidéos sur le village. Le concert du trio Ecco d'Isabelle Gil (polyphonies méditerranéennes) clôturera cette saison le 29 septembre.

L'association remercie tous celles et ceux qui aident à la sauvegarde de l'édifice patrimonial.

Michèle Touleyrou

US Arize rugby

L'U.S. Arize, club emblématique de rugby daumazanais, présidé, comme vous le savez, par trois Présidents, **Tito et les deux Francis**, a vécu une saison 2017/2018 telle que nous la souhaitions.

L'objectif était de se maintenir en **Promotion Honneur**, ce qui fût fait. Malgré un groupe restreint et très jeune (moyenne de 25 ans), les deux équipes toujours solidaires et allant aux limites de leur vaillance, terminent **7ème de la poule**. Bravo à nos sportifs.

Pour la saison 2018/2019, notre club devra cibler son recrutement et amener de la maturité et de l'expérience

au sein de ce groupe pour accéder à un meilleur classement et rendre les rencontres moins « difficiles ».

Parlons de l'Ecole de rugby, le VAL XV. Notre entente nous permet de maintenir un effectif acceptable dans nos villages respectifs, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Pour la saison 2017/2018, nous comptons **80 enfants** inscrits, encadrés par un responsable administratif dans chaque club et dix éducateurs, nombre bien insuffisant, mais compensé par leur sérieux et leur assiduité.

Le mauvais temps de cet hiver, rendant les terrains impraticables ou



interdits, a perturbé la pratique du rugby pour nos jeunes joueurs.

Nous souhaitons vivement que nos rugbymen en herbe gardent la même envie et le même enthousiasme à jouer au ballon ovale.

La nouvelle saison arrive, nous comptons sur vous tous pour soutenir et accompagner nos **JAUNE ET NOIR**.

A bientôt sur les stades.

Le Bureau.

Saison culturelle Les Hérésies en Arize Lèze 2018

ArlésiE

SPECTACLES TOUT PUBLIC

Samedi 22 septembre 19h à SABARAT

Dans le cadre des 20 ans du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)

ATTIFA DE YAMBOLE La Soi-Disante Compagnie (31)

Suite à leur retour d'un voyage au Sénégal, deux collègues bibliothécaires, dont l'une est sourde, nous livrent leurs visions de l'Afrique. Par un subtil miroir à double face, tendu entre les comédiennes et le public, c'est nous tous qu'elles interrogent sur la différence, sur nos différences.

**Parodie de conte à l'humour grinçant,
à partir de 12 ans – 1h10**



Samedi 13 octobre 19h DAUMAZAN

ARGENT, PUDEURS & DÉCADENCES AIAA théâtre (40)

Écriture et jeu : Audrey Mallada et Aurélia Tastet

Mise en scène : Alexandre Pavlata - Romain Louvet - Guillaume Méziat - Vincent Lahens

Conseiller en sciences économiques : Julien Milanese

Cette farce est une comédie financière, une écriture contemporaine à la narration déstructurée, un rapport au public immédiat, sans filtres, un spectacle sur la monnaie à la fois virulent et surréaliste qui tente de sonder les mécanismes obscurs de l'argent et sa fabrication.

Qu'est-ce que l'argent ? D'où vient-il ? A quoi et à qui sert-il ?

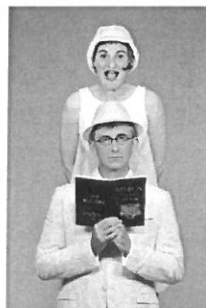
Un duo dans lequel Audrey Mallada et Aurélia Tastet convient le spectateur à voyager et à se questionner sur son rapport à l'argent. Une traversée de situations où les enjeux sont humains et monétaires, comiques et tragiques, en s'appuyant toujours sur les théories économiques actuelles et historiques.

Traîtée en comédie financière fantasmagorique avec une pointe de cynisme, la voile de pudeur autour de ce sujet actuel s'élève grâce à l'espièglerie et le jeu des deux comédiennes.

**Comédie financière,
à partir de 12 ans – 1h15**



Samedi 17 novembre 19h SAINT-YBARS JACQUELINE ET MARCEL jouent le Médecin Volant L'Art Osé (34)



Elle a le charme de Jackie Kennedy et la gouaille de Jacqueline Maillan. Il a l'élégance d'un dandy précoce et la démarche circonspecte d'un diplomate anglais. Tous deux forment le duo le plus iconoclaste que l'on a pu croiser depuis bien longtemps : Jacqueline et Marcel.

Rompus à l'improvisation et à la démesure, ils s'attaquent cette fois au répertoire français. Leur cible : une farce de « Molière », Le Médecin volant. Et parce que rien ne leur est impossible, ils interprètent les seize scènes en quarante-cinq minutes et tous les rôles à eux deux. Ils s'amuse aussi de la mécanique et du génie de Molière, avec un respect insolent, une fantaisie irrésistible et la complicité parfois involontaire du public. Pétillants et généreux, Jacqueline et Marcel possèdent les qualités qu'ont les plus grands comédiens, et une ou deux autres encore. Magistraux !

**Théâtre et improvisation,
à partir de 12 ans – 45 mn**

RÉSIDENTIE D'ARTISTES

Du lundi 3 au samedi 8 décembre DAUMAZAN MACBETH HORS -CHAMP

Compagnie Anne ma sœur Anne (31)

Mise en scène : Anne Bourguès

Assistant directeur d'acteurs : Hélène Sarrazin

Dramaturge : Émilie Perrin

Création lumière : Kantuta Varlet et Éric Andrieu

Création vidéo : Éric Andrieu - Scénographie : La Fiancée du Pirate

Costumes : Drôles de Bobines - Création sonore : Luis Mendez/Radioland

Distribution comédiens : en cours

La compagnie Anne ma sœur Anne, dont le nom est issu d'une des répliques les plus connues du Barbe-Bleue de Perrault, est née en 2012. Elle lance un appel, une interpellation, une invitation à guetter l'arrivée de qui nous sauvera, nous consolera : le Théâtre ? Les Mots ? La Musique ? L'Art ? Nous l'espérons...

Macbeth, cette histoire d'un homme confondu par son destin, la compagnie Anne ma sœur Anne choisit de l'explorer à nouveau mais sous le prisme resserré des deux époux perfides, au cœur de leur folie et de la noirceur qu'engendre le désir de régner.

Dans un monde où malgré nos illusions de progrès et de moralisation de la vie politique, la soif de pouvoir reste le maître-mot des dirigeants, il lui semble pertinent d'étudier ce mécanisme à l'œuvre au sein d'un couple dévoré d'ambition.

Théâtre

FÊTE du village

Venez nombreux !



Jeudi 12 Juillet

20h30 Concours de Belote

Organisé par le Club de Belote à la salle polyvalente

Vendredi 13 Juillet

18h30 Bal musette animé par

BENOIT RENAILLE

22h30 Retraite aux flambeaux

23h30 FEU D'ARTIFICE

23h45 Bal avec la Disco **EUPHORIA**



Samedi 14 Juillet

15h00 JEUX pour enfants

16h00 JEUX pour les plus grands

19h00 Apéritif offert par la Municipalité

20h30 Cassoulet : Traiteur Calbet (nouveau)

Animé par la Bandas **AOC'S**

Sur réservation : adulte 15€ - enfant : 10€

• Prenez vos couverts !

23h00 Bal avec l'Orchestre

MISTER JOHN

Dimanche 15 Juillet

14h00 Concours local de pétanque

16h00 Concert piano violon voix Eglise St Sernin (Organisé par les amis de l'Eglise)

17h00 Retransmission de la FINALE
de la Coupe du monde de Foot

20h00 Repas du Comité : Fideua 10€

22h30 Bal avec le Podium

LA CHICA



RUSSIA 2018

RÉSERVATIONS CASSOULET au Tabac presse de Daumazan ou au 06.72.93.18.62 ou 06.85.56.66.02
(Salle Polyvalente en cas de mauvais temps)



25^{ème} festival

Terre de Couleurs

Daumazan sur Arize

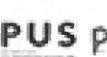
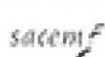
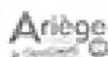
20 & 21
Juillet
2018

25 ans de solidarité rurale

**GENERAL ELEKTRIKS
ARAT MAMANI & MIKE
KILO & KEITA & LADD
L'ENTOURLOOP
KDS & STABFINGER LIVE SHOW
AGATHE DA RAMA / NOMADIC MASSIVE
ULTRA LIGHT BLAZER / HILTON / PROSPER
LES CIES / LABEL Z / FILAO / LES TÊTES EN L'AIR
+ LA CRIEUSE + LA MANÈGERIE À VELO
ESPACE ALTERNATIF / CHAPITEAU ENFANTS**

Restauration sur place et camping gratuit / 1 jour : 20€ } 2 jours : 33€

www.terredecouleurs.asso.fr 



Les associations daumazanaïses

Association	Responsable	Tel	Mel
ACCA (Chasse)	FERRANDES Catherine	06.71.04.31.57	catherine.ferrandes@yahoo.fr
Amicale supporters rugby	SERVAT Jean-Claude	05.61.69.81.31	jean-claude.servat@orange.fr
Arize Loisirs Jeunesse (centre loisirs)	ACCURSI Cosima	05.61.67.81.62	arize-cel@wanadoo.fr
Arlésie (spectacles)	ANDRE Pascale	05.61.60.48.84	arlesie@wanadoo.fr
Billard club	CLANET Benoît	05.61.60.70.65	arizebillardclub@wanadoo.fr
Champ de Pyrène (jardins partagés)	PUTZE Suzanne	06.44.84.74.38	
Club de belote	LARRIEU Arlette	05.61.69.80.84	arlette.larrieu@gmail.com
Cogeste Midi- Pyr (emplois partagés)	JOUBIN Sylvie	06.75.71.60.41	cogeste_mp@orange.fr
Comité des Fêtes	MAMY Pierre	06.72.93.18.62	carine.delmas@laposte.net
Coopérative scolaire	VILLALON Régine	05.61.68.32.69	0090196P@ac-toulouse.fr
Daumaz'anime	VIDAL Maryline	06.89.96.07.69	daumazanime@yahoo.fr
Fédération Renova (patrimoine fruitier)	AYMÉ Rémi	05.61.60.27.71	renova@free.fr
Génération mouvement (aînés)	PARRA Paul	05.61.69.89.59	
Goujon de l'Arize (pêche)	PECCOLO Daniel	05.61.69.80.04	daniel.peccolo@hotmail.fr
L'arbre à soi (bien-être)	ISABETH Laure	06.66.77.02.41	
Les amis de l'église Saint-Semin	CHEMIN Chantal	05.61.69.84.45	saintsemindaumazan@gmail.com
Les cinq sens (cours de cuisine naturelle)	MOURET Dominique	06.86.75.96.45	
Les Plats et les Houles (prêt vaisselle)	RUQUET guy	05.61.69.80.84	
L'orangerie (théâtre)	MENAR Najette		najettemenar@orange.fr
Objectif cheval (form.pro, équit., attelage)	FELLI Régine	07.82.45.48.59	objectifcheval@gmail.com
Optimôm (parents d'élèves)	GUY Sonia	06.73.31.67.30	sonia.delmas6@orange.fr
Pétanque	DARAUX Hervé	06.38.58.51.98	hdaraux@groupesecar.fr
Tébô (atelier danses)	POPOFF Katy	06.70.11.86.66	
Tennis	GOUZE Joël		gouze.joel@orange.fr
Terre de Couleurs (festival musique)	BOCENO Didier	09.75.23.66.29	d.boceno@orange.fr
US Arize Rugby	COMMENGE/CROUZET/SANS	05.61.69.80.84	arlette.larrieu@gmail.com

Nom / Raison sociale	Activité	Adresse	Tel
BORDES Françoise	Médecine générale	4 rue de la Poste	05.61.69.80.07
PAULY Lyda	Médecine générale	6 rue du Barry	05.61.69.82.10
DROIN Valérie	Infirmière	4 rue de la Poste	06.58.58.60.06
BONNEVILLE Estelle	Pharmacie	16 route de Toulouse	05.61.69.80.23
PELLIZER Marie	Institut de beauté	Place du Champ de Mars	06.72.08.49.04
CASSANDRA Esthétique	Esthéticienne à domicile		06.88.73.94.51
GIORDANO Sabine	Coiffure, vin, cadeaux	2 rue du Barry	05.61.69.84.18
O fil de soie SAEUR Isabelle	Couture, couture ameublement	Chemin du Moulin	06.16.16.42.60
SENSIBOOT	Chaussures cuir sur mesure	Le Barraca	06.10.37.28.45
MOLINA René	Tabac, Presse, loto, point vert	10 rue du Barry	05.61.69.80.14
La Tomate du jardin	Restaurant	1 place de l'église	05.81.30.40.03
Chez Flo	Restaurant	8 rue du Barry	05.61.67.16.59
Château Cazalères	Restaurant, village vacances	Cazalères	05.33.00.30.00
Chez Karin	Bar à vin, bières, tapas	2 rue du Bastion	05.61.68.21.78
Le fournil de l'Arize	Boulangerie	1 rue du Barry	05.61.60.15.04
Gaston Jérôme	Boucherie, charcuterie	Grand'rue	05.61.60.58.42
CASINO	Supérette, épicerie	11 rue du Barry	05.61.69.80.33
GUIGUI Joachim « La Jolène »	Fruits et légumes bio	11 route de Toulouse	06.41.66.00.47
SCP Les Cazeles	Clinique vétérinaire	Chemin du Moulin	05.61.69.84.70
SALAIGNAC A.	Elevage canin	chemin de Montbrun	05.61.60.57.84
PERRIN Patricia	Toilettage canin	Route de Montbrun	06.14.77.24.71
BRUNEAU Carole	Educateur canin	Route de Castex	07.70.10.04.28
CLANET Guy et fils	Maçonnerie	29 route de Toulouse	05.61.69.83.14
MAMY Pascal	Maçonnerie	10 route de Toulouse	05.61.69.87.94
GRIMAUULT Charpente	Charpente bois	15 rue des Potiers	06.24.49.35.69
EICHENNE Sébastien	Plomberie	La Trille	06.70.04.51.68
PINCE Ellen	Plomberie		06.03.22.52.27
CASTERAS Didier	Menuiserie alu	Route de Campagne	05.61.69.80.75
Elec+ CHAROT Mickaël	Electricien	Route de Castex	07.87.03.52.13
Electrilouis DELCOUR Louis	Electricien	Route de Castex	07.62.81.85.34
SOULANET Pierre	Frigoriste	Chemin du Moulin	06.10.65.44.29
ESTAQUE Julien	Peinture	16 route de Toulouse	06.69.50.47.19
DUFFOURG David	Mécanique, Cycles	16 rue du Barry	05.61.69.86.56
CAPLA	Coopérative agricole	Route de Toulouse	05.61.67.90.90
PARRA Frédéric	Horticulteur	chemin de Montbrun	05.61.69.92.68
Foyer logement l'Hostal	Maison de retraite	1 rue Roger Lacombe	05.61.60.98.20
BERNADAC	Gîte rural	Plantemil	06.77.38.61.12
Château Cazalères	Village vacances, restaurant	Cazalères	05.33.00.30.00
Crédit Agricole	Banque	41 route de Toulouse	08.92.89.25.92
La Poste	Banque, Bureau de Poste	12 route de Toulouse	05.61.67.92.88
MOLINA René	Point vert, tabac, presse, loto	10 rue du Barry	05.61.69.80.14
SJ Formations Conseils	Formation Conseils	Route de Toulouse	06.32.47.46.26
SALAIGNAC Ch	Expert en antiquités	chemin de Montbrun	06.19.99.79.77





**COMMUNE DE
DAUMAZAN-SUR-ARIZE**



Foires et marchés

Foire

Le premier vendredi ma-
tin de chaque mois,
Place de l'église

Marché

Tous les vendredis matin
Place de l'église



Plats à emporter

Tous les mardis soir,
Place de l'église,
Poulets rôtis et plats cuisinés

Mairie

1 Place du Dôme 09350 DAUMAZAN SUR ARIZE

Tél : 05.61.69.80.12

Fax : 05.61.69.67.16

Mel : mairie.daumazan@orange.fr

Site internet: www.arize-leze.fr

La Mairie est ouverte au public :

- tous les matins de 9 h à 12 h,
- le vendredi après-midi de 14 h à 17 h

Contacts utiles

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Sans abri : 115
Enfance maltraitée : 119
Enfants disparus : 116000
Centre antipoison Toulouse : 05.61.77.74.47

Impôts : impots.gouv.fr
Trésor Public du Mas d'Azil : 05.61.69.93.51
Sécurité sociale : ameli.fr
Information administrative ou juridique :
service-public.fr
Références juridiques : legifrance.gouv.fr et
notaires.fr

Bibliothèque de Daumazan : 05.34.09.81.30
Office de Tourisme : 05.61.69.99.90

Programme des animations



JUIN

- le 30, marché d'Art et
fermier (page 14)

JUILLET

- le 6 : foire mensuelle
- du 12 au 15 : fête locale
(page 18)
- les 20 et 21 : 25èmesfes-
tival Terre de Couleurs
(page 17)

AOÛT

- le 3 : foire mensuelle
- le 29: concert à l'église
(page 15)

SEPTEMBRE

- le 7 : foire mensuelle

- le 11 : randonnée pédestre
au Carla-Bayle (page 15)
- le 13 : visite chai et vigno-
ble Benz (page 15)
- le 15 : visite de l'église,
vidéos (page 15),
- le 29 : concert à l'église
(page 15)

OCTOBRE

- le 5 : foire mensuelle
- le 13 : spectacle Arlésien
(page 16)

NOVEMBRE

- le 2 : foire mensuelle

DECEMBRE

- le 7: foire mensuelle
- du 3 au 8 : résidence Arlé-
sie (page 16).

Imprimé par nos soins

Directeur de la publication : Monsieur le Maire de Daumazan

Composition, rédaction, édition : C.L. Mairie de Daumazan sur Arize 09350 - Tél. : 05.61.69.80.12